Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260309-DEL060326_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 06/03/2026

Date de la convocation
18/02/2026

Date d'affichage
18/02/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 18 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	DEL06-03-2026-13

L'an 2026, le 6 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ONNO Anthony, Maire.

Présents : M. ONNO Anthony, Maire, Mme DAMONNEVILLE Cécile, **M** Gilles LE TONQUEZE, M. Grégory NOUREUX, Mme FRAVAL Sophie, M. LE MASSON Joël, Mme JOUBIER Anne-Catherine, M. Elie QUILLIEC, Mme LOHEZIC Solène, M. GUEGAN Arnaud, Mme LE BOUQUIN Anne-Laure, M. LE FORESTIER Jean-Yves, Mme MORVANT Yvonne, M. LE GUIDEC Michel, Mme ROBIC Rachel, M. LAUDRIN Yannick, Mme PEDRONO Valérie, M. GUEGAN Daniel.

Excusée ayant donné procuration : Mme GRIGNOUX Laurence donne pouvoir à M. ONNO Anthony.

Secrétaire de séance : M. LE FORESTIER Jean-Yves

Objet de la délibération : Avenant n°3 à la convention avec le service ADS de Baud Communauté

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°25/03/2022-12 du 25 mars 2022 relative à la signature de la convention initiale avec le service ADS de Baud Communauté pour l'instruction du droit des sols,

VU la délibération n°C2025-131 du 18 décembre 2025 du Conseil communautaire de Baud Communauté relative à la modification du coût de l'équivalent permis de construire et la pondération des actes d'ADS,

Considérant que suite à la délibération du 18 décembre 2025 de Baud Communauté modifiant le coût de l'équivalent permis de construire et la pondération des actes il est nécessaire de signer un nouvel avenant à la convention qui lie la commune au service ADS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER les modifications de la convention qui lie le service ADS de Baud Communauté à la commune de Guénin,**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant n°3 ainsi que tout document se rapportant au dossier.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

